

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 10 mai 2021, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier, par visioconférence.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Alain THIBAULT
M <sup>mes</sup> les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

**SONT AUSSI PRÉSENTES**

M <sup>me</sup> la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M <sup>me</sup> la greffière	M <sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ

**CITOYENS: 0**

**JOURNALISTE: 0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance étant tenue, exceptionnellement et temporairement, sans public conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance sera mis à la disposition du public.

**2021-05-127**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mai 2021, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-128**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**5209**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-129**

**RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE , et résolu :

**DE** ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 19 avril 2021: décisions CP-0421-156 à CP-0421-172 inclusivement;
- 26 avril 2021 : décisions CP-0421-173 à CP-0421-184 inclusivement;
- 3 mai 2021 : décisions CP-0521-185 à CP-0521-195 inclusivement.

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ et M<sup>me</sup> la conseillère Marie CORBEY enregistrent leur dissidence au point CP-0421-177.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.**

**2021-05-130**

**ADOPTION - RÈGLEMENT N° 2021-327, INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE AU DEL ET DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 617 000 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT »**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**D'adopter** le règlement numéro 2021-327, intitulé : « Règlement concernant la conversion du réseau d'éclairage au DEL et décrétant des dépenses et un emprunt de 617 000 \$ pour en acquitter le coût ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**2021-05-131**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 8 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-TC-20200320-01 – DEXTER QUÉBEC INC.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**D'autoriser la trésorière à verser la somme de 76 495,83 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 7 649,58 \$, taxes en sus, à l'entreprise DEXTER QUÉBEC INC., en paiement du décompte numéro 8 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20200320-01, le tout conformément au décompte numéro 8 daté du 8 mars 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 31 mars 2021, **conditionnellement à la réception des quittances applicables.****

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-132**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 9 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-TC-20200320-01 – DEXTER QUÉBEC INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D'autoriser la trésorière à verser la somme de 5 740 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 574 \$, taxes en sus, à l'entreprise DEXTER QUÉBEC INC., en paiement du décompte numéro 9 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20200320-01, le tout conformément au décompte numéro 9 daté du 31 mars 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 9 avril 2021, **conditionnellement à la réception des quittances applicables.****

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-133**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60697738**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**D'autoriser la trésorière à verser la somme de 33 210,50 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 321,05 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60697738, datée du 15 mars 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 31 mars 2021.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**2021-05-134**

**AUTORISATION – UTILISATION DU TERRAIN FACE À LA SCÈNE EXTÉRIEURE DE L'ÎLE MCCORMICK (STATIONNEMENT) – TENUE DE SÉANCES DE ZUMBA**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**D'**autoriser l'utilisation du terrain face à la scène extérieure de l'île McCormick (stationnement) aux fins de la tenue de séances de Zumba, sujet aux procédures applicables à ce type d'activité, notamment quant au respect des mesures gouvernementales liées à la pandémie, la surveillance et la sécurité de l'événement, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 14 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-05-135**

**RENOUVELLEMENT – ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – PROGRAMME ACCÈSLOGIS**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**D'**entériner le renouvellement de l'entente relative au programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis intervenue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Port-Cartier et la Ville de Port-Cartier pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 mars 2025, le tout, conformément à ce qui y a été prévu à ladite entente liant les parties, aux spécifications indiquées ainsi qu'à la correspondance de la Société d'habitation du Québec en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**DE** confirmer à la Société d'habitation du Québec que la Ville de Port-Cartier participe financièrement au programme de supplément au loyer (AccèsLogis) pour une somme équivalente à 10 % du montant de subvention à être versée à titre de supplément au loyer;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents qui peuvent être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-136**

**MODIFICATION – POLITIQUE ADMINISTRATIVE N° 1004, INTITULÉE « EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS »**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**DE** modifier la politique administrative n° 1004 intitulée *Embauche des étudiants*, de manière à abaisser l'âge minimal requis à quatorze (14) ans, sauf lorsque la Loi ne le permet pas.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

**2021-05-137**

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE D'EXEMPTION DE TAXES – RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**D'**indiquer que la Ville de Port-Cartier s'en remet à la décision de la Commission municipale du Québec relativement à la révision périodique de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée dans le dossier CMQ-55817-003 par RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE au 97-99, boulevard du Portage-des-Mousses, à Port-Cartier;

**DE** préciser à la Commission municipale du Québec que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-138**

**AUTORISATION – UTILISATION DU SITE DU CARDIO PARC DE L'ÎLE MCCORMICK – TENUE DE SÉANCES D'ENTRAÎNEMENTS SUPERVISÉS – ÉNERGIE FIT**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D'**autoriser l'utilisation du site du Cardio-Parc aux fins de la tenue d'entraînements supervisés, les lundis et mercredis, de 18 h à 19 h, du 3 mai au 5 juillet 2021, sujet aux procédures applicables à ce type d'activité, notamment quant au respect des mesures gouvernementales liées à la pandémie, la surveillance et la sécurité de l'événement, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 22 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-139**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT NO 1 RELATIF AU PROTOCOLE D'ENTENTE – EXPLOITATION DU CAFE-THÉÂTRE LE GRAFFITI**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**D'**autoriser le maire et la directrice générale à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'avenant n° 1 relatif au protocole d'entente pour l'exploitation du CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI, à intervenir avec CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI tel que présenté au conseil municipal le 3 mai 2021 et sujet aux modifications jugées utiles par le Service du greffe, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-140**

**MOUVEMENT DU PERSONNEL – AVRIL 2021**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**approuver le mouvement du personnel en avril 2021, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

### EMBAUCHE

GIRARD, Amy	Monitrice-surveillante à la piscine	2021-04-10
THOMPSON, Marie-Ève	Monitrice-surveillante à la piscine	2021-04-11

### TERMINAISON

LÉVESQUE, Lucie	Pompier à temps partiel	2021-03-10
BOULAY, Suzanne	Commis aux prêts	2021-04-18

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-141**

### **ATTRIBUTION D'UNE BOURSE SOULIGNANT L'IMPLICATION D'UN ÉTUDIANT DANS LE MOUVEMENT ÉTABLISSEMENT VERT BRUNDTLAND (EVB)**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**D'**attribuer une (1) bourse du mérite EVB, au montant de 100 \$, qui sera remise à l'occasion du Gala Méritas du Centre éducatif l'Abri, à l'élève s'étant le plus impliqué au niveau des activités du mouvement Établissement Vert Brundtland (EVB), l'école ou le centre de service scolaire en décidant;

**D'**autoriser la trésorière à verser la bourse au bénéficiaire désigné comme susdit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### AFFAIRES NOUVELLES

**2021-05-142**

### **AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ENVELOPPE D'OPPORTUNITÉ » – PROJET DE RÉFECTION ET MISE À NIVEAU DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu

**D'**autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD, dans le cadre du programme « Enveloppe d'opportunité » pour le projet de réfection et mise à niveau de la piscine municipale;

**DE** mandater M. Nicolas MAYRAND, directeur du Service des loisirs et de la culture, pour agir à titre de répondant auprès de LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD, et l'autoriser à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents qui pourront être requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-143**

### **EMBAUCHE – POSTE DE PLANIFICATEUR COORDONNATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu

**D'**embaucher M. Yves PROULX pour occuper le poste de planificateur coordonnateur au Service des travaux publics, selon les recommandations du

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

comité de sélection et le tout conformément aux termes et conditions énoncés au projet de contrat d'embauche soumis au conseil municipal en date du 10 mai 2021;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-144**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. ET APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET DES TARIFS 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la VILLE DE PORT-CARTIER désire confirmer au ministère des Transports, sa participation, à titre d'organisme mandataire, dans le cadre du transport adapté, dont l'organisme délégué est le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. (antérieurement sous le nom de CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE PORT-CARTIER INC.);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est favorable à renouveler l'entente susmentionnée aux mêmes conditions pour l'année 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**DE** renouveler à cette fin le protocole d'entente intervenu entre la VILLE DE PORT-CARTIER et le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. le 11 avril 2006, avec ses amendements, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021;

**D'**approuver les prévisions budgétaires de l'organisme délégué, le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021;

**DE** confirmer que la tarification exigée des usagers du transport adapté est la suivante :

- 2,50 \$ dans le secteur de Port-Cartier,
- 4,50 \$ dans le secteur de Rivière-Pentecôte / Pointe-aux-Anglais, à Port-Cartier, telle que prévue dans l'entente initiale intervenue entre la Ville de Port-Cartier et l'organisme délégué, le 11 avril 2006, avec ses amendements, et qui est dûment renouvelée en vertu des présentes;

**DE** préciser que le mandat donné à l'organisme délégué apparaît à ladite entente initiale, dûment renouvelée en vertu des présentes;

**DE** fixer la contribution financière de la VILLE DE PORT-CARTIER au transport adapté à la somme de 33 862 \$;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

renouvellement du transport adapté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ainsi que tous les documents qui pourront être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-145**

**PROCLAMATION - JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – LE 17 MAI 2021**

**CONSIDÉRANT** que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT** que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT** que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT** que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**DE** proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-146**

**PROLONGATION D'UNE DURÉE DE VINGT-QUATRE (24) MOIS – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'OPÉRATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER (QUÉBEC) – PROJET N° VPC-STP-SP-20180410-01 – AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**DE** prolonger pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter du 4 juin 2021, le contrat intervenu avec AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC., pour l'opération des installations de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Ville de Port-Cartier, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SP-20180410-01, aux mêmes conditions que celles prévues audit



PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

contrat, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 mai 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-147**

**PROLONGATION D'UNE DURÉE D'UN (1) AN – CONTRAT DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-CD-20180322-01 – DAUMEX CÔTE-NORD INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**DE** prolonger pour une période d'un (1) an, soit du 17 juin 2021 au 16 juin 2022, le contrat intervenu avec DAUMEX CÔTE NORD INC., pour la collecte des déchets domestiques et commerciaux de la Ville de Port-Cartier faisant l'objet du projet n° VPC-STP-CD-20180322-01, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 mai 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-148**

**PROLONGATION D'UNE DURÉE D'UN (1) AN – CONTRAT D'ANALYSE DES ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES PRÉLEVÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-ST-20190529-01 – EUROFINS ENVIRONEX**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**DE** prolonger pour une période d'un (1) an, soit du 15 juillet 2021 au 14 juillet 2022, le contrat intervenu avec EUROFINS ENVIRONEX, pour l'analyse des échantillons d'eau potable et d'eaux usées prélevés sur le territoire de la ville de Port-Cartier, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-ST-20190529-01, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 mai 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-05-149**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019 - 2023 (TECQ)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

**N° de résolution  
ou annotation**

**QUE** la municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

**QUE** la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.**

**2021-05-150**

**AUTORISATION DE PAIEMENT ET LIBÉRATION DES DÉPÔTS DE SOUMISSION ET D’EXÉCUTION –FOURNITURE D’UNE TONDEUSE POUR GRANDES SURFACES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AE-20210204-01 – CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**D’**autoriser la trésorière à verser la somme de 70 422 \$, taxes en sus, à CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC., en paiement pour le contrat de fourniture d’une tondeuse pour grandes surfaces pour le Service des travaux publics, projet n° VPC-STP-AE-20210204-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 30 avril 2021;

**D’**autoriser la trésorière à libérer les dépôts de soumission et d’exécution de l’entreprise CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC., totalisant 9 075,44 \$, détenus par la Ville de Port-Cartier concernant le contrat susmentionné, résultant de l’adjudication ayant fait l’objet de la résolution 2021-03-91, suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 30 avril 2021;

**DE** préciser que le coût de cette acquisition sera puisé à même le fonds de roulement.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**2021-05-151**

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ , et résolu :

**D'**approuver le rapport annuel 2020 portant sur la réalisation du plan de mise en œuvre pour la 11e année du schéma de couverture de risques, tel que soumis par le Service de sécurité incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC**

**M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ**

Il n'a rien de particulier à mentionner.

**M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE CÉCILE CAMIRÉ**

Elle n'a rien de particulier à mentionner.

**M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT**

Il n'a rien de particulier à mentionner.

**M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE CAROLE CHEVARIE**

Elle demande aux citoyens d'être respectueux de ce qu'ils déposent dans leur bac de recyclage, elle rappelle que ce sont des humains qui font le tri des matières.

**M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE MARIE CORBEY**

Elle n'a rien de particulier à mentionner.

**M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE PATRICIA COUETTE**

Elle n'a rien de particulier à mentionner.

**M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT**

Il désire rappeler aux citoyens que la collecte des résidus encombrants aura lieu cette semaine et la semaine prochaine. Il mentionne que les opérations forestières d'ARBEC devraient reprendre prochainement et que les négociations avec le gouvernement se poursuivent pour le dossier de l'usine de biocarburant. Il termine en souhaitant bonne chance aux deux parties pour les négociations entre le SYNDICAT DES MÉTALLOS et ARCELORMITTAL MINES CANADA.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

**N° de résolution  
ou annotation**

**RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE  
ANTÉRIEURE**

- À la séance du 12 avril 2021, M. Raynald DUGUAY demandait si le camion payé lors de cette séance était un 2 500 ?

**Réponse :** Il s'agit d'un 3 500.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question n'a été reçue de la part des citoyens ou des journalistes.

**2021-05-152**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** la séance ordinaire du 10 mai 2021 soit levée à 19 h 39.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Alain THIBAUT, maire  
Président d'assemblée**

---

**M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ  
Greffière**

AC/bb

---

**Alain THIBAUT  
Maire**

